

COMPTE-RENDU SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Sont présents : Christian LESCOULIÉ - François LAPEYRE - Jean-Jacques LARQUER - Frédéric MARQUEBIELLE - Pascal RÉGIN - Sylvain BASLY - Jean GALARDI - Marie-Françoise COSTEDOAT - Isabelle BRIDOUX

Excusée : Nicole DEMANUEL

Secrétaire de séance : Isabelle BRIDOUX

M. le maire ouvre la séance à 20 h 45.

Délibérations :

Modification du temps de travail d'un agent fonctionnaire :

Réorganisation du personnel, Madame Yacoubian n'a pas souhaité renouveler son contrat, donc c'est Myriam qui la remplace à la cantine. De ce fait, Myriam dépasse les 10% de son temps de travail du précédent contrat, il faut délibérer pour cette augmentation.

Délibération votée à l'unanimité.

Une décision modificative doit être prise pour le transfert de subvention, :

Comme convenu lors de la réunion du 31 juillet, l'organisation de la journées des associations du samedi 29 septembre 2018 nécessite une subvention, (non prévue au budget), Nous verserons à l'association « Loisirs et Culture » un montant de 2 000 €, elle sera comptable de cette gestion,

Délibération votée à l'unanimité.

Désignation correspondant défense : François Lapeyre

Désignation de représentants à la commission électorale

Daniel Malembits représentant de l'administration Préfecture

Serge Darrivière représentant du Tribunal de Grande Instance

Jean-Jacques Larquier représentant de la commune(rang dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux),

Offre de prix protection gaz préau

L'instituteur a demandé de modifier le préau pour la pelote ; il faudra protéger les tuyaux de gaz,

Il faudrait acheter 2 panneaux de basket les prix varient de 40 à 140 euros (la commission « bâtiment » suivra ce dossier),

Rentrée scolaire :

La rentrée scolaire s'est bien passée, nous aurons dans le courant de l'année 45 élèves. Divers travaux et achats ont été réalisés, Nous avons mis les règlements à jour et cette année nous avons rajouté un questionnaire pour utilisation de photos sur tout support numérique, un seul enfant ne pourra pas y figurer. Sylvain Basly fait remarquer qu'il faut prévoir un dossier par enfant.

Nous avons remarqué que les élèves vont à la piscine sans gilet jaune, cette route est dangereuse, peut-être faudrait-il passer par le chemin des Pyrénées. Il faudra l'évoquer en conseil d'école.

Pour les travaux à faire, se rapprocher de la commission bâtiment dès novembre afin d'avoir tous les éléments pour le budget de 2019. Madame Aurisset souhaite des stores à la salle du bas),

Monsieur le Maire a rencontré le directeur d'école pour l'informer que nous avons nettoyé et posé des étagères, de bien vouloir faire du rangement.

Il faudra également voir le personnel, cette classe n'a pas été nettoyée à la fin de l'année scolaire, et il a été demandé de faire aérer la salle où dorment les petits.

L'achat des denrées pour la cantine se fait à Carrefour, Madame Baradat a demandé s'il était possible d'acheter les fruits et légumes chez Vival. Le conseil donne son accord.

Proposition de cession d'une bande de terrain chemin Lahontagnère

M. le Maire a reçu un courrier, adressé également aux conseillers, d'un notaire de Geaune, Conseil de la famille Carrère – Cazauba pour la cession à 1 € symbolique d'une bande de terrain de 5 mètres de largeur de cette voie qui est à sens unique ,
Pour des raisons de sécurité le chemin Lahontagnère est à sens unique car la sortie sur la route de Pau est très dangereuse. Il n'y a pas de gêne pour la circulation agricole,
Pour l'instant, la réponse est défavorable.

Compte-rendu PLUI ouest

Nos deux déléguées sont Nicole Demanuel et Isabelle Bridoux. Une réunion a eu lieu le 17/09/2018 en mairie en présence de Me Lacabanne et M. Briancon, de la Communauté de Communes des Luys en Béarn et le représentant du Cabinet Artésia, de M. Gilles Lalaude, adjoint au maire de Malaussanne, référent des élus du secteur de polarité d'Arzacq.

Après la présentation de notre commune, des perspectives liées au PLUi, la discussion fait apparaître une diminution des surfaces actuellement constructibles d'environ la « moitié », Les deux zones à privilégier d'après le bureau d'études sont le prolongement avec l'ancien bourg-centre et le renforcement autour des bâtiments publics. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera terminé en novembre 2019. (Les zones constructibles seront déterminées).

Des questions sont posées :

Nombre de permis de construire pour notre commune ? Pas de réponse !

Qui avertira les propriétaires du non renouvellement de leurs terrains constructibles ? : le Conseil Municipal,

Compte-rendu réunion Communauté de communes des Luys en Béarn

La taxe GEMAPI se met en application qui se prélèvera sur les impôts locaux (en partie). Cette taxe servira à l'entretien des cours d'eau, à lutter contre les inondations, pollutions, rejets. Créations de nouveaux syndicats qui en auront la gestion. Divers critères ont été retenus pour collecter cette taxe en fonction du lieu d'habitation, en zone rurale elle sera de l'ordre de 15 € par habitation.

Projet de la salle multi activités : A ce jour nous n'avons pas reçu les plans.

Renforcement poste électrique RD 944 Maysonnave

Le transfo Route de Pau doit être renforcé (Vu la demande de CU et DP).

Urbanisme : CU

Les maisons de M Parrou et M Joanlanne sont vendues

Questions diverses :

Pascal et Nicole doivent faire le recensement au cimetière : première réunion début novembre (date à prévoir).

Cérémonie du 10 novembre : Michel Darrivière, Pascal Régin et Marie-Françoise Cosdedoat préparent cette exposition. Un programme a été établi, des invitations seront distribuées dans chaque foyer.

Il a été demandé par certains administrés que l'éclairage public reste allumé une heure de plus.

Il faudrait que le lotissement Dupielet soit mis en sens unique à la demande des administrés (Dolorès Courraud).

La commission Voirie se rendra sur place pour examiner la faisabilité de cette demande.

Fin de séance à 23 h 15

Vu Le Maire, Christian Lescoulié

